

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

ARRIVÉE

Bureau du 25 juin 2015

Délibération du Bureau n°07-2015

Objet : DEMANDE DE DEROGATION POUR L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE ZONES A URBANISER AU TITRE DU L.122-2 ET L.122-1 DU CODE DE L'URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (SITE DU FORT A TRESSIN)

Le jeudi vingt-cinq juin deux mille quinze à huit heures trente, le Bureau s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salon des peintres, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe Daubresse, 1^{er} Vice-président.

Titulaires présents :

Messieurs M. BORREWATER, MP. DAUBRESSE, L. FOUTRY, B. HAESBROECK

Titulaires excusés :

Messieurs D. CASTELAIN, C. GRAS, N. LEBAS

Convocation au Bureau du Comité syndical et affichage : 19 juin 2015

Nombre de membres du Bureau : 7

Publiée le : 28 JUIL. 2015

Rapport de Monsieur le Président

Par délibération n° 03 C 83 du 11 avril 2003, la Métropole Européenne de Lille s'est dotée d'une stratégie foncière économique offensive visant à aménager 1000 hectares en 10 ans. Le projet du parc d'activités du Fort de Tressin était inscrit dès 2003 dans cette stratégie foncière économique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille avait souhaité porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération dans le cadre de la charte de partenariat des 1000 hectares signée le 3 mars 2008. L'ensemble des études pré-opérationnelles avaient donc été menées, ainsi que la concertation préalable. Dans l'intervalle et du fait des remarques des services de l'État au titre de l'accessibilité, le projet a finalement été suspendu.

La MEL est propriétaire de l'ensemble du foncier sur le site du Fort et même bien au-delà. Le diagnostic archéologique a déjà été réalisé sur les terrains concernés. Les terrains sont exploités via des conventions d'occupation temporaire. Les terrains sont éloignés des zones d'habitation et du centre bourg de Tressin.

Éléments de contexte :

Début 2015, ce site a été proposé à une industrie de haute technologie dans le domaine de la santé. Le maintien de 600 emplois sur la Métropole est en jeu. La MEL est en concurrence avec d'autres territoires. C'est pourquoi, le prospect a souhaité des garanties en termes de calendrier opérationnel. Une délibération a donc été inscrite au conseil de communauté d'avril 2015 pour lancer une modification du PLU sur 15 hectares (le parc d'activités prévu initialement représentait 30 hectares). A la demande de la ville, le reste des terrains seraient maintenus à vocation agricole, les 15 hectares se raccordant directement sur la rue Colbert. Le Maire de Tressin et son bureau municipal ont été amenés à se prononcer sur le projet et ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

Éléments positifs à souligner :

- La MEL est propriétaire des terrains depuis de nombreuses années qui sont exploités par des agriculteurs via des conventions d'occupation temporaire.
- L'ouverture à l'urbanisation de ces terrains à vocation économique est prévue de longue date puisqu'issue de la politique des 1000 ha économiques.
- L'ouverture à l'urbanisation des 30 hectares s'est heurtée en 2010 à l'accessibilité. C'est pourquoi, seuls 15 hectares seraient ouverts à l'urbanisation.

Décision proposée :

Considérant que l'urbanisation envisagée

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOL

PRÉFECTURE DU NORD

29 JUIL. 2015

15

ARRIVÉE

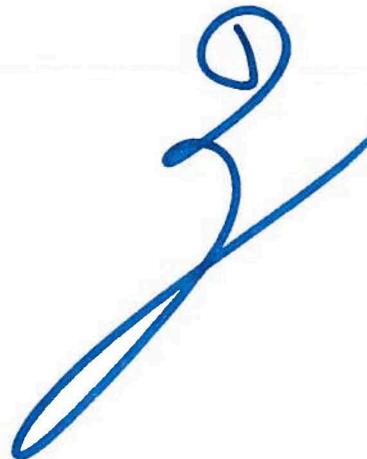
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation de la commune de Tressin.

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.

Damien CASTELAIN

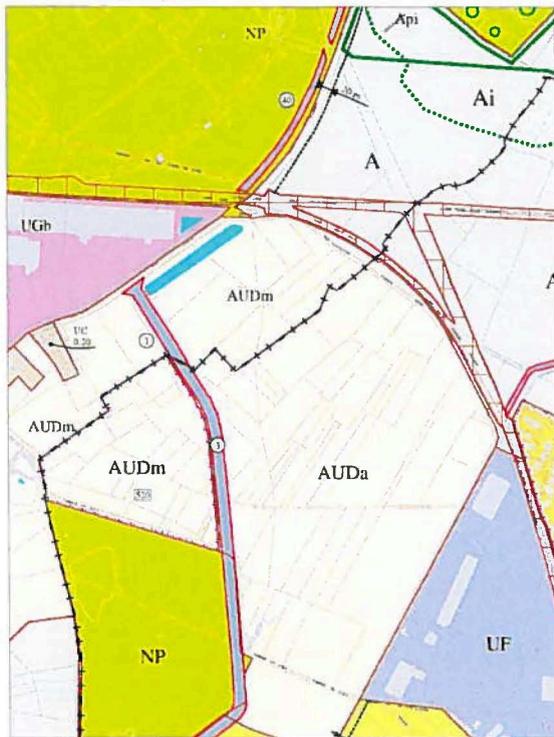
Président du Syndicat mixte du SCOT
de Lille Métropole



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

MODIFICATION DU P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR



DIRECTOR RESSOURCES ET EXPERTISES

ECHELLE DES EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES
1:3000

PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE
DELIBERATION DU 17/04/2015

MODIFICATION DE ZONAGE AUC EN AUC ET AJUSTEMENT DES ER INFRASTRUCTURE N° 1 ET 3

TRESSIN - VILLENEUVE D'ASCQ

